Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES (PALM)

Le PALM est transmis à la Confédération

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), dont l'objectif est de garantir et améliorer le cadre de vie d'une part importante de la population vaudoise, a été transmis à la Confédération afin d'accéder à un financement par le fonds d'infrastructures.

Ces derniers mois ont été mis à profit pour préciser la stratégie en matière de mobilité douce, étudier l'opportunité et la faisabilité des « axes forts » de transports publics, vérifier la pertinence et prioriser les actions. Ainsi complété, le PALM devrait satisfaire pleinement aux exigences de la Confédération.

L'enjeu du PALM est de permettre, entre 2005 et 2020, d'accueillir 70'000 nouveaux habitants et emplois dans l'agglomération, tout en assurant un développement cohérent et harmonieux au-delà des frontières communales. Le PALM partage la vision du Plan directeur cantonal : il s'agit d'accueillir les nouveaux habitants près des infrastructures existantes ou planifiées et de développer les transports publics là où la densité de population est ou sera importante.

Depuis la signature du projet, en février dernier, par la grande majorité des municipalités directement concernées, les associations régionales et le Canton, le PALM a été consolidé par l'adoption de deux schémas directeurs, celui du Nord lausannois et celui de la région morgienne. Il a fait l'objet d'une évaluation technique des actions, essentiellement sous l'angle du rapport coût/efficacité. Cette démarche a permis au Comité de pilotage de fixer des priorités de mise en oeuvre. Pour les mesures prioritaires, la participation financière demandée à la Confédération s'élève à 608 millions de francs. Les municipalités signataires devront entériner ces choix au début de l'année prochaine.

La stratégie en matière de mobilité douce (marche à pied et vélo) a été développée pour répondre à l'objectif du PALM d'accroître leur contribution à une mobilité durable, principale-ment dans les secteurs présentant une topographie favorable. Un réseau

pour deux-roues a été défini, ainsi que des mesures de mise en oeuvre (création de pistes cyclables et d'ouvrages pour franchir des obstacles tels que l'autoroute, les voies CFF, etc.). Ces mesures ont été chiffrées à environ 170 millions de francs. Un des projets phares du PALM, les « axes forts » (nouvelles lignes de transports publics urbains en site propre à l'horizon 2020) a fait l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité.

Enfin, depuis la signature du PALM, les partenaires du projet ont lancé des études en vue de concrétiser les diverses actions du PALM. Ces études vont s'intensifier en 2008 afin de consolider le programme d'action et d'investissement de l'agglomération. Une condition essentielle à la réalisation de toutes les actions du PALM est l'obtention d'un financement fédéral conséquent. Si le PALM est validé par la Confédération, certaines infrastructures de transports pourraient bénéficier d'un financement couvrant 30% à 50% des coûts de leur réalisation. L'enjeu est donc de taille pour le PALM qui est en concurrence avec plus de 30 autres projets.

Le comité de pilotage du PALM se félicite de l'aboutissement de ce travail initié en 2003 et de l'engagement politique fort des municipalités, des associations régionales et du Canton.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 décembre 2007

Jean-Claude Mermoud, chef Dpt économie, 021 316 60 01 - François Marthaler, chef Dpt infrastructures, 021 316 70 01 - Gustave Muheim, prés. Lausanne Région, 021 721 17 21 - Jean-Pierre Seiler, comité de l'Ass. des cnes région morgienne, 021 811 22 02